



# Après la guerre d'Algérie

## La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs

Éric Savarese

DANS **REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES** 2006/3 n° 189 , PAGES 491 À 500  
ÉDITIONS ÉRÈS

ISSN 0304-3037

ISBN 2749210117

DOI 10.3917/riss.189.0491

Date de mise en ligne : 24/02/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-sociales-2006-3-page-491?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour érès.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Après la guerre d'Algérie. La diversité des recompositions identitaires des pieds-noirs

Éric Savarese

Entre 1961 et 1962, un million de citoyens français quittent une Algérie accédant, après plus de 130 ans de présence française, à l'indépendance. Faisant immédiatement l'objet d'une *politique de métropolisation* inédite au sein de la République (Scioldo-Zürcher, 2006a)<sup>1</sup>, c'est au moment de leur installation dans l'ancienne métropole que les Français d'Algérie, qui s'affirmaient volontiers algériens dans le contexte colonial, sont progressivement identifiés en tant que pieds-noirs, à

un moment où ce sont les Français non citoyens, c'est-à-dire les Français musulmans investis dans la guerre d'indépendance, qui se proclament *algériens*. On le voit : dans l'Algérie coloniale comme ailleurs, les enjeux de nomination sont des enjeux de pouvoir, puisqu'en l'absence d'une définition légale d'une nationalité algérienne, l'*Algérien* désigne l'occupant légitime du territoire. Contrairement aux Français

d'Algérie, dont l'acte de naissance se produit dans le contexte colonial<sup>2</sup>, les pieds-noirs appartiennent donc aux groupes d'individus récents (Savarese, 2002a ; Bueno, 2004), et dont l'existence peut être abordée à travers des parcours, des récits et des pratiques recensés dans l'ancienne métropole. Pour définir les pieds-noirs, deux critères doivent être, *a minima*, mobilisés. Le premier est celui du rapatriement, la catégorie de rapatrié devenant à partir de 1958 un outil de gestion de la question coloniale<sup>3</sup>. Appartenir aux pieds-noirs, c'est en effet appartenir aux Français rapatriés, puisque certains, fort minoritaires, ont

choisi de rester en Algérie après l'indépendance on les a appelés, par contraste, « pieds-verts ». Mais ce critère ne suffit pas à tracer les contours de cette population : certains harkis ont été rapatriés, sans qu'ils puissent être considérés comme des pieds-noirs. D'où l'utilité d'un second critère, celui du statut dans l'ancienne colonie, où les pieds-noirs appartiennent aux Français citoyens, tandis que les harkis font partie des Français non citoyens – selon la coupure produite par des clas-

sifications coloniales qui ne reconnaissent que des Français, mais, par dérogation au principe de l'égalité républicaine, des Français avec des statuts distincts (Blévis, 2001 ; Saada, 2005).

Peuvent ainsi être identifiés comme pieds-noirs l'ensemble des citoyens français nés en Algérie, et ayant obtenu, principalement entre 1961 et 1962, le statut de rapatrié. Une telle définition permettra en particulier de dénombrer, de

mesurer, de s'interroger sur la réinsertion économique desdits « rapatriés », de rechercher des trajectoires modales, et, plus généralement, d'aiguiser les outils statistiques pour décrire les principales caractéristiques de la population ici envisagée. Mais pour éviter de se saisir d'un objet en renonçant à le construire, il faut aussi prendre en considération l'extrême diversité du groupe d'individus envisagé. En effet, parmi le million d'individus recensés, on compte d'anciens activistes de l'Organisation armée secrète (OAS), organisation clandestine composée d'activistes investis dans la défense de l'Algérie française,

Éric Savarese est Maître de conférences en science politique à l'Université de Perpignan Via Domitia, chercheur au CERTAP, Faculté de droit, 52 avenue Paul Alduy, 66 860 Perpignan cedex. Il a notamment publié *L'ordre colonial et sa légitimation en France métropolitaine. Oublier l'Autre* (L'Harmattan, 1998), *L'invention des Pieds-Noirs* (Séguier, 2002), et *Méthodes des sciences sociales* (Ellipses, 2006). Il va publier *Algérie : la guerre des mémoires* (Non lieu).  
Email : savarese@univ-perp.fr

mais également des écrivains anticolonialistes ; un philosophe marxiste (Louis Althusser), comme un prix Nobel d'économie relevant de la stricte orthodoxie libérale (Maurice Allais) ; des citoyens dont les choix électoraux sont fort dispersés, et qui embrassent la totalité des préférences partisans (Comtat, 2006). Mieux encore, parmi les pieds-noirs, on dénombre des individus qui se considèrent comme tels (et cela à travers de multiples registres de choix identitaire), et d'autres qui ont toujours refusé de se définir ainsi : que l'on songe, pour ne mentionner qu'un auteur choisi parmi les meilleurs spécialistes de l'Algérie coloniale et de la guerre d'Algérie, à l'historien Benjamin Stora. De la sorte, de même qu'il n'est pas possible de prétendre que les pieds-noirs n'existent pas, et ainsi de nier à plusieurs milliers d'individus l'un des éléments forts de leur affiliation identitaire, il convient de renoncer à transformer une population au sens statistique en groupe homogène défini par des propriétés sociales, politiques ou culturelles communes – le seul élément commun à l'ensemble des pieds-noirs demeurant la souffrance liée à l'exil. Ce qui suppose d'écarter des notions dont l'existence est empiriquement démentie, comme celles de « vote pied-noir », de « culture pied-noir », ou encore, pour parcourir le lexique des fausses évidences<sup>4</sup>, de mémoire pied-noir. L'utilisation de ces actions relève, comme on le verra, d'une posture plus militante que sociologique.

Traiter des recompositions identitaires chez les pieds-noirs après la guerre d'Algérie, c'est donc s'efforcer d'explicitier la diversité des crises et des choix identitaires (Martin, 1992, 1994) repérables au sein d'une population composée d'individus disparates. Comme le montrent bon nombre d'historiens (Noushi, 1996 ; Stora, 1991a, 1991b) l'Algérie coloniale est terre de contrastes et de clivages, d'abord entre deux catégories de Français (citoyens et non citoyens) ; ensuite entre différentes catégories de Français citoyens (Espagnols, Italiens, Maltais, ou encore Juifs d'Algérie naturalisés par le décret Crémieux de 1872, et qui se trouvent au centre des polémiques lors des poussées de fièvre antisémite (Jordi, Planche 1999) ; enfin entre une minorité de colons fortunés et une majorité de gens qui vivent chichement de leur travail. Dès lors, il reste difficile de supposer que le « rapatriement » puisse se traduire en un vaste processus d'homogénéisation d'un million d'individus. Il convient donc de saisir les mul-

tiples stratégies identitaires (Bayart, 1996) et les dispositifs de gestion de l'après conflit chez les pieds-noirs.

## Identités stratégiques : l'invention des pieds-noirs

L'arrivée des pieds-noirs dans l'ancienne métropole est largement associée, tant au sein de la « littérature d'exil » que dans les récits collectés par entretiens<sup>5</sup> ou encore dans les multiples travaux historiques, à un traumatisme (Jordi, 1993, 1997). À la douleur vécue au moment du départ succèdent le mauvais accueil des Français métropolitains, ainsi qu'une séquence d'incertitudes à l'origine de questionnements identitaires plus ou moins inédits. En particulier, les destinations initialement choisies par les rapatriés sont parfois liées à une interrogation sur les origines géographiques, les pieds-noirs d'ascendance espagnole se dirigeant plus volontiers vers Perpignan que vers Nice, à l'inverse de ceux d'« origine » italienne<sup>6</sup>. Dans ces conditions, il est facile d'admettre, en reconstruisant des trajectoires militantes, que les premières années passées dans l'ancienne métropole soient consacrées à l'installation comme à l'insertion sociale des rapatriés, ce que les politiques mises en place sont supposées permettre, même si les résultats sont variables (Scioldo-Zürcher, 2006a). Quelques années après, les premières expériences d'associations composées de militants issus du monde « pied-noir » et « rapatrié » formulent une série de revendications fort concrètes. Il s'agit, d'une part, d'obtenir des lois d'amnistie visant les anciens Français d'Algérie ayant participé aux actions réalisées sous l'égide de l'OAS, et d'autre part de solliciter des mesures d'indemnisation matérielle : plusieurs lois permettront de satisfaire partiellement les revendications<sup>7</sup>, mais, à l'image de l'ensemble des groupes circonstanciels (Vilain, Lemieux, 1998) – c'est-à-dire des groupes d'individus qui ne partagent pas des propriétés sociales mais une mémoire de la souffrance –, les réparations matérielles, comme les mesures législatives, n'épuisent pas la mobilisation des pieds-noirs. Car les enjeux sont d'abord mémoriels et identitaires, comme en témoigne, dès 1973, la création du Cercle algérieniste – l'une des principales associations investies dans la défense des pieds-noirs, avec pour mission de *sauver une culture en péril*.



étés | Téléchargé le 06/06/2026 sur <https://shs.cairn.info> (IP: 2.16.73.216.36)

Des caisses contenant les effets personnels d'Européens rapatriés d'Algérie (dans le port de Marseille), septembre 1962. AFP

La difficulté de rassembler un million d'individus épars pour en faire une force de revendication politiquement influente rend compte de la durée de la mobilisation de militants associatifs aujourd'hui retraités, et parfaitement réinsérés. Tandis que la question des revendications matérielles est de plus en plus délaissée, et alors que les anciens « activistes » sont amnistiés, bon nombre de militants associatifs soutiennent la « cause pied-noir » à travers un double répertoire d'action politique. En premier lieu, en exerçant une activité de lobbying auprès des élus, à l'échelle locale comme auprès des parlementaires nationaux, une action visant, dans le contexte des guerres de mémoires algériennes (Savarese, sous presse), à convertir une mémoire en histoire officielle. Cette activité n'est ni nouvelle, ni secrète, au point que, comme le souligne Romain Bertrand (2006), rien ne justifie de recourir à la thèse du complot pour comprendre que des élus puissent céder aux

revendications militantes, par exemple en adoptant la loi du 23 février 2005, qui, au-delà du très controversé article 4 relatif à l'inscription, dans les programmes scolaires, du rôle positif de la colonisation<sup>8</sup>, comporte des mesures d'indemnisation concernant les anciens membres de l'OAS. L'adoption de ce texte renvoie plutôt à un choix de quelques députés qui s'explique par les contraintes propres au champ politique : ces derniers, souvent élus pour la première fois, appartiennent aux outsiders au sein de leur parti, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus intérêt à redéfinir les clivages. De plus, bon nombre d'entre eux ont adopté la vision, fautive mais très répandue chez les professionnels de la politique dans le sud de la France, où les rapatriés d'Algérie se sont principalement installés, selon laquelle il existerait un vote « pied-noir ». Mais les pressions exercées sur les élus rendent compte, dans un contexte marqué par la multiplication de lois mémorielles et par la nais-

sance d'un contentieux en matière d'interprétation des questions historiques<sup>9</sup>, des ruptures associées à la fonction politique – les élus se trouvant régulièrement sommés d'arbitrer entre des mémoires concurrentes. Divers projets de mises en musée de l'histoire de l'Algérie coloniale ou de stèles controversées, particulièrement dans les villes du sud de la France, font actuellement l'objet de conflits de mémoires localisés<sup>10</sup>, mais dont la dimension a pris une ampleur nationale, notamment avec la surexposition médiatique de la question coloniale au cours d'une année 2005 très chargée (Savarese, 2006). On l'aura compris : lutter pour l'inscription d'une mémoire au sein de l'histoire officielle suppose de rallier les pieds-noirs à la « cause », et, en retour, leur ralliement à ces activités militantes est susceptible de servir ladite cause.

C'est la raison pour laquelle le développement, par des militants, au sein de multiples associations de rapatriés, d'une mémoire pied-noir peut être compris comme la clef de voûte d'une stratégie identitaire visant à transformer un million de personnes disparates en groupe d'individus structuré, agissant, et politiquement influent. Nul groupe d'individus ne pouvant exister – spécialement dans le contexte créé par l'exil – sans un rapport au passé, des militants procèdent à l'invention d'une tradition (Hobsbawn, Ranger, 1983) à travers laquelle les pieds-noirs peuvent être associés à une généalogie de pionniers bâtisseurs. Tout entière élaborée autour de deux éléments – le désert et le pionnier – qui constituent le noyau dur d'une représentation collective<sup>11</sup>, la tradition pionnière appartient aux récits héroïques destinés à produire une version idéalisée de l'histoire de l'Algérie coloniale. Dans le cadre d'un tel récit, les pieds-noirs appartiennent à un groupe d'individus dont l'émergence est située en Algérie, ils s'insèrent à une généalogie de pionniers courageux et durs au mal qui transforment, au péril de leur vie, un désert aride en pays prospère. De la sorte, la tradition pionnière fait des pieds-noirs des bâtisseurs d'empire, les inventeurs d'une Algérie tout entière créée par des pionniers domestiquant une terre vierge, les fondateurs d'une Algérie niée comme colonie. Un extrait d'entretien anciennement collecté illustre à merveille comment la production d'une tradition procède par « amnésie libératrice » (Jaffrelot, 1992), en produisant un récit au sein duquel tout ce qui est apparemment étranger à l'économie pulsionnelle des militants pieds-noirs peut être écarté :

« On m'a dit que je suis né dans une colonie. C'est pas vrai. Moi je suis né dans un département français. L'Algérie n'a jamais été une colonie. Au départ, c'est un territoire militaire, sur lequel sont venus des colons – c'est un titre de gloire chez nous –, pas une colonie. Qu'est-ce que c'est qu'une colonie ? C'est quand on remplace le gouvernement légal d'un pays par un autre, tenu par un étranger. Là, c'est différent, il n'y avait rien : un Dey, des villes, un comptoir espagnol. L'Algérie, ça n'existait pas. L'Algérie – et le mot est créé par la France –, c'est une pure création, de toutes pièces, par la France, avec la pacification et la création d'un nouveau pays. Les seuls qui pourraient nous en vouloir, ce sont les Turcs, et eux ils ne disent rien, alors... Dans la constitution de 58, que je sais, il est bien écrit qu'il faut garantir l'intégrité du territoire. Être légaliste, c'est-à-dire obéir à la constitution, c'était garder l'Algérie française, pas l'abandonner. Et c'est ce qu'on demande aujourd'hui pour tous les territoires – sauf pour l'Algérie » (Journaliste né en 1952 dans la banlieue d'Alger, ayant quitté l'Algérie le 26 juillet 1962. Entretien réalisé à Narbonne en 2000).

Il reste que de multiples pieds-noirs développent une vision concurrente de cette histoire héroïque, qui n'a jamais été convertie en mémoire commune au sein des anciens Français d'Algérie rapatriés. D'abord parce que certains auteurs pieds-noirs font de la rupture avec un certain passéisme, qui s'épanouit à la fois dans les multiples figures de la nostalgie et dans des postures victimaires, un obstacle à la réalisation d'un véritable travail de deuil : « Les revues de rapatriés, les associations, se placent trop encore en situation de dépendance et affirment trop encore leur état comme celui de victimes » (Vircondelet, 1982, p. 228). Ensuite parce que les dynamiques de reconstruction identitaires sont pour partie élaborées à partir d'une vision critique des dispositions incorporées au moment de la socialisation primaire des Français d'Algérie dans la société coloniale. Une auteure comme Marie Cardinal rend compte des effets de la colonisation comme expérience de subjectivation, d'inculcation de styles de vie (Bayart, 1996) à travers les liens ambivalents tissés entre les différentes catégories de Français : « En quelques secondes la jeune fille a disparu et je suis redevenue une jeune Française digne, effarouchée, face à un bicot sauvage et mal dégrossi. J'ai eu peur du viol. J'ai cru que l'Arabe allait profiter de mon désarroi et me violer. Au lieu de ça, il est allé chercher du secours » (Cardinal, 1980, p. 90).

D'où, enfin, le rejet massif d'une éducation, et, à travers elle, des principes inculqués au sein d'une colonie où plusieurs institutions contribuent à la promotion de principes racistes, notamment à travers une sorte d'essentialisation de l'Arabe ou du musulman. En particulier, les trois auteurs pieds-noirs les plus célèbres ont activement participé à la dénonciation du système colonial. Qu'il s'agisse des textes d'Albert Camus (1958) relatifs à la misère en Kabylie, des remarques d'Emmanuel Robbès (1974) sur la séparation entre les Français citoyens et les Français non citoyens au sein de l'Algérie coloniale, ou encore de la négation des principes républicains signalée par Jules Roy (1993, p. 139-140) – « On n'a jamais appliqué en Algérie les principes de la République : "Liberté, égalité, fraternité", ça concernait exclusivement les Européens » –, quantité de textes rédigés par des auteurs pieds-noirs sont disponibles pour montrer que les choix identitaires sont multiples dans la situation « post-coloniale ». C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les guerres de mémoires algériennes traversent aussi le tissu associatif pied-noir : tandis que des militants de l'ADIMAD (Association pour la défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus en exilés politiques de l'Algérie française, dont plusieurs membres sont également adhérents au Front National) militent pour l'érection de monuments en faveur d'anciens membres de l'OAS, ceux de l'Association nationale pour la protection de la mémoire des victimes de l'OAS (ANPROMEVO) soutiennent les anciennes victimes de cette organisation clandestine, affirment que leurs concurrents ne représentent qu'eux-mêmes, et qu'ils ne sauraient s'autoproclamer dépositaires d'une mémoire ou d'une identité pied-noir.

Il n'existe donc une mémoire pied-noir dans l'espace d'un discours militant, et dans le cadre de stratégies visant à la construction d'un groupe social capable de négocier un statut au sein de l'ancien État colonisateur. En revanche, certains traumatismes identitaires post-conflit peuvent être décrits indépendamment des logiques militantes et des enjeux mémoriels.

## **Du colonial au post-colonial : le transfert d'une mémoire de guerre**

L'analyse des traumatismes de guerre suppose de mobiliser des documents permettant d'interroger

la réception des principales séquences du conflit par les pieds-noirs. Sur ce point, les quelque 400 affiches politiques disponibles au Centre des archives d'outre-mer, à Aix-en-Provence, sont révélatrices d'un rapport à l'ennemi caractéristique de ce conflit. En effet, si elles recouvrent toute l'histoire de l'Algérie coloniale, certaines sont spécifiquement consacrées à la guerre d'Algérie, à la propagande en faveur de l'Algérie française, à la mise en scène du conflit : affiches électorales, documents valorisant l'œuvre de la France en Algérie, injonctions adressées aux Français comme aux Algériens – à un moment où la distinction créée par le conflit est reprise au sein des institutions de la République. Les documents sont édités à Paris mais aussi à Alger, à l'initiative du gouvernement français ou d'acteurs locaux (Comité de Salut public de Constantine...), ce qui témoigne de l'investissement de plusieurs forces politiques. Des Français d'Algérie s'estimant trahis, les affiches politiques rendent compte de la concurrence entre Paris et Alger pour la définition légitime de l'Algérie et des Algériens face à l'action du Front de libération nationale (FLN). La guerre ne pouvant être gagnée que sur le terrain politique, l'enjeu est bien, de part et d'autre, d'obtenir le soutien des Français musulmans. C'est probablement la raison pour laquelle les documents officiels, édités en France métropolitaine, font l'impasse sur le rôle du FLN dont il s'agit de minimiser l'importance : il y est question de rassurer, d'évoquer la protection des populations musulmanes et non musulmanes, bref de participer à la légitimation de la présence française. À l'inverse, les documents édités à Alger, à Oran ou à Constantine, essentiellement à l'initiative d'activistes locaux, sont surtout dédiés à la dénonciation du terrorisme, de la guerre révolutionnaire, des exactions commises par les rebelles, bref à une tentative de délégitimation du rôle des fellagas. Ainsi, c'est à partir de slogans qu'il s'agit d'opposer la prospérité économique, la modernité et la paix française à la mort, aux corps mutilés, aux terres brûlées. D'un côté, donc, la trame supposée rassurante du vocabulaire de la conquête – la pacification, la mise en valeur, les ports, les routes, les institutions médicales, le développement de l'agriculture – et le maniement de symboles de la puissance française tels que le casque colonial ; de l'autre l'image de l'archaïsme, de la sauvagerie et de la malfaisance congénitale des rebelles, d'une forme de barbarie qui ne s'épanouirait que dans la réalisation de dessins

macabres, figurée sur des photographies en noir et blanc servant la mise en scène de la mort, de la destruction des récoltes, de l'anéantissement d'un pays.

Une telle procédure de diabolisation du fellaga n'a rien de spécifique à la situation algérienne, puisqu'elle traverse toutes les dynamiques de construction, par la propagande politique, de l'ennemi intérieur. Français d'Algérie et Français musulmans se trouvant ici en concurrence pour la production de la vision légitime de l'Algérien, les documents officiels opposent, par le texte et par l'image, les Algériens aux fellagas. Il n'est donc pas inutile d'interroger la figuration, sur les affiches de propagande, du fellaga. Or, celles-ci rendent compte d'une étrange lacune : l'autre, le rebelle, l'ennemi, le fellaga, est physiquement absent de ces documents. Autrement dit, désigné en termes de lâche assassin tuant, tapi dans l'ombre, des innocents, le fellaga est aussi l'ennemi sans corps d'une guerre sans nom, d'une guerre qui sur ce point se déroule sans images. Une telle absence de mise en scène physique de l'ennemi tranche avec une vieille tradition iconographique où les exemples de diabolisation de l'autre ne manquent pas. Que l'on songe à la stigmatisation du « Juif » sous les traits du « rapace » pendant l'affaire Dreyfus, à l'image du « communiste » poignardant l'Hexagone, que l'on se souvienne des immigrés italiens envisagés comme une cohorte de « va-nu-pieds » responsables de l'invasion de la France et menaçant l'identité nationale (Temime, 1999) : les exemples de diabolisation, par l'image, de l'ennemi intérieur, demeurent abondants. Mais alors que, dans la quasi-totalité des cas, les dispositifs de désignation de l'ennemi rendent compte de la volonté de lui attribuer un caractère bestial, l'absence de figuration du fellaga constitue, à n'en point douter, une exception. L'ennemi est désigné, mais il demeure invisible.

Cette absence rend compte de l'incapacité vécue, par les Français d'Algérie, à dissocier le fellaga du Français musulman inséré au quotidien colonial. Ce dont plusieurs entretiens réalisés auprès de pieds-noirs rendent compte : « Dans les villes, vous vivez avec eux, c'est votre copain, vous jouez au foot dans la même équipe. Et puis ils étaient une très faible minorité, dans leur grande majorité, ils étaient très bien » (ancien enseignant en éducation physique, rentré en France métropolitaine en juin 1962. Entretien réalisé à Narbonne en 2000). Cette indifféren-

tion entre le fellaga et l'Arabe, qui renvoie à l'incapacité à distinguer le copain arabe de l'ennemi, ne peut être rangée au rayon des justifications de la conquête coloniale ou des stratégies identitaires élaborées au sein des structures militantes. En effet, la littérature d'exil atteste des effets traumatiques de cette incapacité à distinguer l'Arabe proche et inséré à la trame des relations interindividuelles, du fellaga ou du rebelle, et cela en dépit des préférences partisans ou des choix identitaires des auteurs. Un tel problème est bien illustré par Louis Gardel, dans le cadre d'un roman où une femme de colon – dont le fils participe aux activités de l'OAS – protège inlassablement l'un de ses employés, Omar, alors que ce dernier est soupçonné d'appartenir au FLN ; un employé qui, de nuit, met le feu au garage du domicile familial de ses employeurs, tout en prenant soin d'arroser ces derniers d'eau pour qu'ils échappent aux flammes ; un employé, enfin, qui, menacé d'être tué par le FLN, a prévenu ses employeurs : « Le garage avec l'essence, il faut que tu le fermes à clef et que tu me donnes jamais la clef. Même si je te demande la clef du garage où il y a de l'essence, tu ne me la donnes jamais. Tu comprends ? » (Gardel, 1973, p. 125). Mieux que tout autre matériau historique, ces situations tragiques rendent compte, en le figurant, de la complexité du rapport colonial au cours de la guerre d'Algérie. Elles signalent l'extraordinaire ambiguïté créée par une situation de conflit où les individus sont soumis à des exigences et à des sentiments contradictoires : « Si les fellagas me donnent l'ordre de te couper le cou, Madame Marcelle, tu as pas besoin de te faire du mauvais sang – Je sais, Tounsi, j'ai confiance en toi – tu peux avoir confiance, Madame Marcelle, je te couperai le cou pendant la sieste et tu sentiras rien du tout » (Cardinal, 1980, p. 111). À l'inverse, Pierre Nora (1961) soulignait qu'au plus fort de la bataille d'Alger, le général Massu évoquait le fait que chaque arrestation d'un suspect était suivie de l'intervention, en sa faveur, d'un Français d'Algérie, alors que ces derniers réclamaient la plus grande fermeté à l'égard des rebelles. En d'autres termes, tous pouvaient être suspectés, sauf ceux insérés aux relations de sociabilité qui se superposent à la domination coloniale.

On admettra que de telles situations peuvent durablement affecter les pratiques et les représentations sociales, et ainsi que l'indifférenciation entre le fellaga et le compagnon arabe pendant la guerre d'Algérie puisse être transférée dans l'an-

cienne métropole. En effet, et bien qu'elle soit entamée, en France, au début du siècle – c'est-à-dire dans le contexte colonial –, l'immigration algérienne est parfois associée à la venue, en France, des anciens fellagas : « Vous comprenez, on a fait n'importe quoi avec les Arabes. On a renvoyé ceux qui criaient "vive la France", les harkis, les supplétifs et ils se sont fait égorger. Et ceux qu'on a laissé venir c'est ceux qui nous ont tiré dessus » (ancien professeur à la retraite, 65 ans, ayant quitté l'Algérie le 18 juin 1962. Entretien réalisé à Cagnes-sur-Mer en 2000). D'où le transfert d'une mémoire algérienne en France – bien signalé par Benjamin Stora (1999) à propos de connexions entre l'OAS, le racisme « anti-arabe » et l'idéologie du Front National – et l'existence de perceptions de l'immigration algérienne qui renvoient au traumatisme de l'ennemi invisible : « Nos pires ennemis, ceux qui nous ont fait perdre notre terre, ils sont ici et ils veulent se venger. Tous ces gens là sont ici [...] Les anciens du FLN, les fellouzes, ils sont là en France. Et en plus, on voit d'anciens chefs du FLN, à Paris, se balader tranquillement, et en plus on remet des médailles à des gens qui méritent la mort pour haute trahison. Comment voulez-vous que les pieds-noirs soient bien, en France, avec tout ça ? Les harkis, ceux qui étaient avec nous, ils se sont fait massacrer ou parquer dans des camps, et nos pires ennemis sont là et ils nous narguent, après tout ce qu'ils nous ont fait » (journaliste né en 1952 dans la banlieue d'Alger, ayant quitté l'Algérie le 26 juillet 1962. Entretien réalisé à Narbonne en 2000). Le transfert d'une mémoire de guerre contribue donc, chez certains pieds-noirs, à une association tragique entre le fellaga et l'immigré, dans la mesure où l'ambivalence des sentiments éprouvés à l'égard des « Arabes » pendant le conflit perdure au moment de penser l'immigration maghrébine : « Tout ça a créé une animosité, psychologiquement ça a créé une animosité. Moi, comme policier, j'étais sur la voie publique, j'en étais arrivé à ne pas supporter que quelqu'un passe dans mon dos. Même maintenant, il m'arrive d'avoir des angoisses [...] L'immigration, ça maintient cette peur. Je ne sais pas ; si vous connaissiez le marché de Bourg-les-Valence, vous comprendriez. Ma femme et moi on ne peut pas y aller, c'est l'angoisse. Il n'y a que des Arabes, on ne se sent pas en sécurité. Si j'y vais, je vis pas, je suis tout le temps à regarder à droite, à gauche... » (ancien garagiste né à Tlemcen, puis ayant vécu près

d'Alger, retraité. A quitté l'Algérie le 13 juin 1962. Entretien réalisé à Valence en 2000). L'abondance de témoignages (Savarese, 2002a) nuisant à la démonstration, on se contentera d'en signaler un second, tout aussi symptomatique de cette dynamique de transfert de mémoire : « Ils ont fait des horreurs, je peux vous le dire, j'en ai vu. Moi j'étais dans un cinéma qui a explosé, la moitié des gens étaient par terre dans le sang [...] Après la guerre, pour vous dire, quand je voyais un Arabe dans mon dos, je m'arrêtais pour le laisser passer. Si je faisais la queue dans un supermarché où qu'il y avait un Arabe derrière moi, j'étais mal à l'aise. Ça a duré des années. Aujourd'hui, ça a disparu ? – Ça va mieux, mais ça a duré longtemps. Maintenant, c'est passé, ça va » (enseignant retraité, né à Mostaganem. Entretien réalisé à Cagnes-sur-Mer en 2000).

De tels traumatismes identitaires ne concernent pas tous les pieds-noirs, mais, compte tenu de leur présence dans de nombreux textes, qui sont publiés par des auteurs diversifiés par leur position dans l'espace des réceptions de l'histoire de la guerre d'Algérie – tels Jean Brune, Geneviève Baïllac, Marie Cardinal ou Louis Gardel –, il n'est pas possible d'en faire uniquement l'expression d'une stratégie militante d'imposition d'une mémoire. Et c'est pourquoi les recompositions identitaires vécues par les pieds-noirs doivent être considérées dans leur diversité : tandis que l'élaboration, au sein de certaines associations de « rapatriés », d'une mémoire qui s'inscrit en concurrence par rapport à l'histoire officielle, renvoie à une stratégie identitaire élaborée par des individus identifiables, et alors que ces stratégies sont contestées par des pieds-noirs qui ne se reconnaissent pas dans la tradition pionnière, les transferts de mémoires de guerre appartiennent aux blessures morales qui justifient, aujourd'hui encore, un difficile mais indispensable travail de deuil<sup>12</sup>. À cet égard, il n'est pas surprenant que la Société franco-algérienne de psychiatrie ait tenu, à Paris, les 3 et 4 octobre 2003, son premier congrès, notamment dédié à l'étude des *post-traumatic stress disorder* subis durant de longues années par l'ensemble des participants à la guerre d'Algérie. Il convient d'ajouter que dans le cadre de problématiques plus spécifiques aux sciences sociales, les transferts de mémoires fournissent des pistes de recherche originales. L'une d'elles, relative aux liens entre transferts de mémoires et comportements politiques, sera mentionnée : s'il n'est pas possible de faire du Front

National le parti des pieds-noirs, ce que les données quantitatives et les travaux disponibles confirment (Stora, 1999 ; Comtat, 2006), s'il est impensable d'expliquer l'adhésion de certains pieds-noirs à cette formation en recyclant le vieux stéréotype du pied-noir invariablement raciste, colonialiste, et nostalgique de la France impériale, il peut être fécond, sur le plan heuristique, de s'interroger sur les trajectoires des pieds-noirs qui ont voté en faveur Front National<sup>13</sup>. Et d'observer si, parmi d'autres

variables – éléments d'une socialisation primaire, secondaire, préférences politiques, propriétés sociales... –, le transfert des mémoires de guerre peut être investi dans la décision de soutenir, dans les urnes, le parti frontiste<sup>14</sup>.

Alors que l'actualité est marquée par l'extrême visibilité des guerres de mémoires algériennes qui occupent le devant de la scène, les souffrances associées aux mémoires de guerres valent mieux que le misérabilisme ou la commémoration : elles méritent explication.

## Notes

1. Politique visant à transformer les Français d'Algérie en Français métropolitains par le truchement de dispositifs d'aide matérielle (accès au logement, à l'emploi) et morale, avec des résultats variables, puisque la « réinsertion économique » est, dans le contexte des trente glorieuses, couronnée de succès, tandis que les sentiments des pieds-noirs à l'égard de l'État français et des Français métropolitains sont variables.

2. La francisation, par les lois de 1889, des populations méditerranéennes qui ont fait le peuplement de la colonie, peut être considérée comme l'acte de naissance des Français d'Algérie. Ladite loi enraine la coupure entre, d'une part, les Français citoyens, et d'autre part les Français non citoyens (ou Français musulmans). D'où le rôle fondamental de la religion en matière de construction identitaire des Français d'Algérie (Baussant, 2002).

3. Comme le souligne Yann Scioldo-Zürcher (2006b), le rapatriement désigne le retour de Français dans leur pays d'origine et l'expulsion d'étrangers indésirables jusqu'au premier conflit mondial, tandis qu'à partir de 1958, le statut de rapatrié ne peut concerner que des Français

quittant un territoire sur lequel la France a exercé des fonctions de souveraineté.

4. De telles approches ont en commun d'hypostasier une homogénéité qui n'existe pas, mais présentent des différences notables. En effet, derrière des expressions uniformisantes comme celle de mémoire pied-noir (Hureau, 1987) ou d'identité pied-noir (Martini, 1997), les auteures peuvent retrouver différentes expressions mémorielles ou identitaires ; mais d'autres perspectives, comme celle de Jeannine Verdès-Leroux (2001) consistent à confondre des figures de la « nostalgie » en mémoire partagée de l'Algérie coloniale – sinon en histoire de l'Algérie française. Pour une critique de cette dernière perspective voir notre mise au point (Savarese, 2004).

5. Le travail ici relaté est fondé sur une enquête par entretiens effectués auprès de 25 militants associatifs pieds-noirs, dans le sud de la France, entre mai 2000 et janvier 2001, sur différents sites : au Mémorial national des Français d'Algérie et rapatriés d'outre-mer, à Aix-en-Provence ; au XXVII<sup>e</sup> Congrès du Cercle Algérieniste, à Narbonne, le 20 mai 2000 ; à l'occasion de « pieds-noirs 2000 » (Français

d'Afrique du Nord et d'outre-mer. Rassemblement 2000), à Cagnes-sur-Mer, le 10 juin 2000 ; enfin en décembre 2000 et janvier 2001 auprès des militants associatifs de Valence (10, rue Dignonnet, Valence). Nous avons également exposé (Savarese, 2002b) la méthodologie de l'enquête sur laquelle repose la collecte de ces matériaux, qui fondent partiellement cet article.

6. Sur ce dernier point, voir le dossier « Pieds-noirs, harkis, rapatriés », coordonné et présenté par nous dans la revue, *Pôle sud*, (n° 24, 2006), et tout particulièrement l'entretien réalisé avec un ancien député sur ces questions.

7. La politique d'indemnisation des biens abandonnés se résume à des aides relativement maigres, mais les politiques de réinsertion furent – en dépit de résultats mitigés – coûteuses et d'une ampleur inédite (Scioldo-Zürcher, 2006a). Quant aux lois d'amnistie, il y en eut quatre : la loi n° 64-1269 du 23 décembre 1964, la loi n° 66-396 du 17 juin 1966, la loi n° 68-697 du 31 juillet 1968, enfin la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982, adoptée sans vote via l'article 49-3 de la Constitution, car permettant, selon les vœux du chef de l'État, et contre l'avis de jeunes députés socialistes entrés

en politique *via* l'anticolonialisme, de réintégrer les généraux putschistes dans l'armée française et dans leur grade avec pension.

8. Cette article stipule : « Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite. Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit... »

9. C'est-à-dire la loi dite Gayssot créant un délit de négation du génocide juif (1990), la loi de 1999 substituant les expressions de « guerre d'Algérie » et de « combats en Tunisie et au Maroc » à celle « d'opérations effectuées en Afrique du Nord », la loi portant reconnaissance, par la France, du génocide arménien (2001), la loi dite Taubira, « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité », enfin la

loi du 23 février 2005 ci-dessus déjà évoquée... tandis qu'une proposition de loi créant un délit de négation du génocide arménien a été adoptée par l'Assemblée nationale en 2006.

10. Par exemple, actuellement, à Perpignan, un collectif d'associations dénonce une stèle érigée depuis juillet 2003 dans l'enceinte du cimetière du Haut-Vernet, et commémorant des anciens de l'OAS, et milite contre le projet de création, à Perpignan, d'un « centre de la présence française en Algérie » dans le bâtiment du couvent Sainte-Claire, projet confié au Cercle algérieniste des Pyrénées-Orientales.

11. Collective au sens de Durkheim (1985), selon lequel une représentation est collective lorsqu'elle est partagée par une partie plus ou moins importante du corps social.

12. Travail de deuil au sens freudien du terme (Freud, 1968). Tout élément psychique justifiant à la fois une analyse topique, dynamique et économique, le travail de deuil consiste à identifier et à rassembler des souvenirs pour s'efforcer, en

agissant sur l'aspect économique de l'analyse, de diminuer le quantum d'affect qui leur est attribué.

13. « Qui ont voté » plutôt que « qui votent » dans la mesure où, comme le montre Patrick Lehingue (2003), il n'y a pas d'électorat Front National, d'une part parce qu'environ la moitié des suffrages reçus sont ceux d'électeurs qui utilisent occasionnellement ce label, d'autre part dans la mesure où les lois de la statistique électorale sont mises à mal par un parti qui compte des « électeurs » parmi des catholiques, des athées, des commerçants, des ouvriers, etc., autrement dit des électeurs aux propriétés sociales fort variables.

14. Il s'agit là d'une piste de recherche que nous suivons actuellement, mais les résultats partiels obtenus ne peuvent donner lieu, des à présent, à des conclusions empiriquement fondées. Cet aspect du problème fera donc probablement l'objet d'un prochain article.

## Références

BAYART, J.-F. 1996. *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard.

BAUSSANT, M. 2002. *Pieds-noirs. Mémoires d'exil*, Paris, Stock.

BERTRAND, R. 2006. *Mémoires d'empire. La controverse autour du « fait colonial »*, Paris, Éditions du croquant.

BLEVIS, L. 2001. « Les avatars de la citoyenneté en Algérie coloniale ou les paradoxes d'une catégorisation », *Droit et Société*, 48, p. 87-103.

BUONO, C. 2004. *Pieds-noirs de père en fils*, Paris, Balland.

CAMUS, A. 1958. *Chroniques algériennes 1939-1958*, Paris, Gallimard.

CARDINAL, M. 1980. *Au pays de mes racines*, Paris, Grasset.

COMTAT, E. 2006. La question du vote pied-noir, *Pôle Sud*, 24, p. 75-78.

DURKHEIM, E. 1912. *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, PUF.

FREUD, S. 1968. *Métopsychoanalyse*, Paris, Gallimard.

GARDEL, L. 1973. *L'été fracassé*, Paris, Le Seuil.

HOBSBAWN, E. ; RANGER, T.O. (dir. publ.) 1983. *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.

HUREAU, J. 1987. *La mémoire des pieds-noirs*, Paris, Orban.

JAFFRELOT, C. 1992. « Le syncrétisme stratégique et la construction de l'identité nationale hindoue », *Revue française de science politique*, 4, 42, p. 594-617.

- JORDI, J.J. 1993. *De l'exode à l'exil. Rapatriés et pieds-noirs en France*, Paris, L'Harmattan.
- JORDI, J.J. 1997. *1962 : L'arrivée des pieds-noirs*, Paris, Autrement.
- JORDI, J.J. ; PLANCHE, J.L. 1999. *Alger 1860-1939*, Paris, Autrement.
- LEHINGUE, P. 2003. « L'objectivation statistique des électors : que savons-nous des électeurs du Front National ? », dans J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, p. 247-278.
- MARTIN, D.C. 1992. « Le choix d'identité », *Revue française de science politique*, 4, p. 582-593.
- MARTIN, D.C. (dir. publ.). 1994. *Cartes d'identité. Comment dit-on nous en politique ?* Paris, Presses de Sciences Po.
- MARTINI, L. 1997. *Racines de papier. Essai sur l'expression littéraire de l'identité pied-noir*, Paris, Publisud.
- NORA, P. 1961. *Les Français d'Algérie*, Paris, Julliard.
- NOUSCHI, A. 1996. *L'Algérie amère. 1914-1994*, Paris, Maison des sciences de l'Homme.
- ROBBLÈS, E. 1974. *Saison violente*, Paris, Le Seuil.
- ROY, J. 1993. « Enfant de la Mitidja » (entretien avec D. Bermond) dans C. Ageron (dir. publ.), *L'Algérie des Français*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 139-142.
- SAADA, E. 2005. « Une nationalité par degré. Civilité et citoyenneté en situation coloniale », dans P. Weil, S. Dufoix (dir. publ.), *L'esclavage, la colonisation, et après...*, Paris, PUF, p. 193-227.
- SAVARESE, E. 2002a. *L'invention des pieds-noirs*, Paris, Séguier.
- SAVARESE, E. 2002b. « Enquête auprès de militants pieds-noirs en guerre de mémoire », *Cahiers politiques*, p. 49-59.
- SAVARESE, E. 2004. « Quand l'histoire capitule devant les mémoires. À propos des Français d'Algérie de Jeannine Verdès-Leroux », *Annuaire de l'Afrique du Nord* 2002, XL, Paris, CNRS, p. 221-237.
- SAVARESE, E. 2006. « Pieds-noirs, harkis, rapatriés : la politisation des enjeux », *Pôle sud*, 24, p. 3-14.
- SAVARESE, E. 2007. *Algérie : la guerre des mémoires*, Paris, Non lieu.
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Y. 2006a. *Devenir métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Thèse pour le doctorat en histoire, École des hautes études en sciences sociales.
- SCIOLDO-ZÜRCHER, Y. 2006b. « Faire des Français d'Algérie des métropolitains », *Pôle Sud*, 24, p. 15-28.
- STORA, B. 1991a. *Histoire de l'Algérie coloniale. 1830-1954*, Paris, La Découverte.
- STORA, B. 1991b. *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte.
- STORA, B. 1999. *Le transfert d'une mémoire*. Paris, Gallimard.
- TEMIME, E. 1999. *France, terre d'immigration*. Paris, Gallimard.
- VERDES-LEROUX, J. 2001. *Les Français d'Algérie de 1830 à nos jours. Une page d'histoire déchirée*, Paris, Fayard.
- VILAIN, J.P. ; LEMIEUX, C. 1998. « La mobilisation des victimes d'accidents collectifs. Vers la notion de groupe circonstanciel », *Politix*, 44, p. 135-160.
- VIRCONDELET, A. 1982. *Alger l'Amour*, Paris, Presses de la Renaissance.